

Relaxe pour les « 4 mamie et papis » !

Françoise, Daniel, René, et Gérard dit Gibi

à la

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

MERCREDI 15 NOVEMBRE 8 H

Le mercredi 15 novembre à 8 heures aura lieu devant le Tribunal d'Aix en Provence le procès en appel des quatre « mamie et papis », interpellés le 6 janvier dernier dans la vallée de la Roya, alors qu'ils transportaient 6 réfugiés afin de les mettre à l'abri du froid à Sospel.

Leur geste était motivé par un besoin urgent d'assistance à des personnes en danger, et nous espérons que la condamnation de chacun à 800 € d'amende avec sursis par le Tribunal de Nice sera annulée.

Dans une vallée et un Département où les forces de police sont détournées de leur devoir de protection des personnes, y compris des jeunes mineurs, de manière systématique et sur ordre, en violation de nos lois et des conventions internationales, il n'est pas acceptable de condamner des citoyens qui ne font que se substituer aux carences de l'Etat.

Nous en appelons donc à la Justice et à un large soutien citoyen pour que ces bénévoles soient jugés dans le respect des principes fondamentaux de notre pays, patrie des Droits de l'Homme, afin qu'ils soient purement et simplement relaxés.

